

FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI A VOTE FAVORABLEMENT POUR CE NOUVEAU R.E.P.T.S

Suite à notre revendication portée depuis quelques années, et à la mise en place d'un groupe de travail spécifique, **NOTRE SYNDICAT se satisfait de la nouvelle version du Règlement d'Emploi des Personnels Techniques en Fonction dans les Préfectures et Sous-Préfectures.**

Ainsi lors du CSA de Réseau des Préfectures et des SGCD du 14 octobre, notre syndicat a exprimé la volonté que ce document soit soumis au vote pour lui apporter une symbolique forte envers nos collègues de la filière technique.



F O PREF SMI A VOTE FAVORABLEMENT POUR CE TEXTE

Pour FO, il nous paraît indispensable que nos collègues techniques soient considérés comme des collaborateurs par le corps préfectoral.

Le respect doit être de mise dans les résidences.

La formation professionnelle continue est indispensable pour l'évolution des personnels.

Notre syndicat s'assure que les agents contractuels et apprentis soient respectés au même titre que les titulaires, et nous veillons que leurs droits ne soient pas bafoués.

La mention maître d'apprentissage doit figurer sur les entretiens professionnels et le versement de la prime aux concernés.

Pour FO PREF SMI, la filière technique est une priorité !

Rejoignez-nous

